



VERSION PROVISOIRE DU PLAN DE PARTICIPATION DU PUBLIC POUR L'ÉVALUATION D'IMPACT DU PROJET GAZODUQ 30 janvier 2020

1. Introduction

Ce document est une version provisoire du plan de participation du public pour l'évaluation d'impact du projet Gazoduq (le projet). Lors de la période de commentaire sur ce document, l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (l'Agence) invite le public, les groupes et nations autochtones, le promoteur, les autorités fédérales et autres participants à soumettre leurs commentaires sur la version provisoire du plan de participation du public. Pour venir en aide aux participants, les passages dans ce plan où vos commentaires seraient appréciés sont inscrits en bleu, toutefois les commentaires sur l'ensemble du plan seront aussi acceptés.

Le 22 janvier 2020, l'Agence a déterminé qu'une évaluation d'impact était requise pour le projet, conformément à l'article 16 de la *Loi sur l'évaluation d'impact* (LEI) du Canada. Le projet étant assujéti à la LEI ainsi qu'à la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie* (LRCE), l'évaluation d'impact sera automatiquement renvoyée à un examen par commission et devra rencontrer les exigences légales de ces deux lois. Une commission d'examen dont le mandat couvre la LEI et la LRCE est une « commission d'examen intégré » (la commission). L'Agence coordonnera le processus d'évaluation d'impact avec la Régie de l'énergie du Canada (la Régie). À la fin de l'évaluation d'impact, la Régie sera responsable de la phase de suivi du projet, en tant qu'organisme de réglementation du cycle de vie des projets de gazoducs.

Ce plan de participation du public a été élaboré par l'Agence en collaboration avec la Régie afin de présenter les diverses possibilités de participation du public offertes au cours du processus d'évaluation d'impact. Ce plan est également conçu de façon à être souple afin que l'Agence ou la commission puisse modifier les approches qui y sont décrites en vue de tenir compte de l'évolution du processus d'évaluation d'impact, ou pour accommoder les commentaires et demandes reçues des participants.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la participation du public, veuillez consulter le [Cadre de travail provisoire : la participation du public en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact](#) et le [Document d'orientation provisoire : Participation du public à l'évaluation d'impact](#)¹. Un plan distinct de [mobilisation et de partenariat avec les groupes et nations Autochtones](#) a également été développé². Celui-ci décrit les possibilités de mobilisation des Autochtones et les approches connexes.

¹ Consultez le [Cadre de travail provisoire : la participation du public en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact](#) (politique) au : <https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/services/politiques-et-orientation/guide-practitioner-evaluation-impact-federale/cadre-travail-participation-public.html> et le document d'orientation provisoire: [Participation du public à l'évaluation d'impact](#) au : <https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/services/politiques-et-orientation/guide-practitioner-evaluation-impact-federale/participation-public-loi-evaluation-impact.html>

² Consultez la version provisoire du Plan de partenariat et de mobilisation des Autochtones pour l'évaluation d'impact du Projet Gazoduq au : <https://www.iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/document/133759?&culture=fr-CA>



2. Description du projet

Gazoduq Inc. (le promoteur) propose la construction et l'exploitation d'une conduite de transport de gaz naturel sur environ 780 kilomètres, entre le nord-est de l'Ontario et Saguenay au Québec. Ce projet relierait le réseau principal de transport de gaz naturel existant de TC Énergie Limité dans le nord-est de l'Ontario au projet Énergie Saguenay, un terminal de liquéfaction de gaz naturel proposé par GNL Québec au Saguenay, Québec. Le projet comprendrait également trois stations de compression, un poste de mesurage, environ 25 vannes de sectionnement et un centre de contrôle connexe.

Pour plus d'information sur l'évaluation d'impact du Projet Gazoduq ou pour voir l'information et les commentaires reçus, accédez au Registre canadien d'évaluation d'impact (le Registre) au : <https://iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/proj/80264?culture=fr-CA>.

3. Objectifs de la participation du public

Le plan de participation du public a été élaboré pour décrire les façons dont un participant peut communiquer ses observations et prendre part au processus d'évaluation d'impact. L'Agence vise les objectifs suivants pour la participation du public :

- Le public participe dès le début, et souvent, au processus d'évaluation d'impact, notamment aux étapes clés.
 - Le public participe à l'élaboration ou la révision des documents clés, tels que ce plan, les lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact, le mandat de la commission, l'étude d'impact du promoteur, la version provisoire des conditions potentielles et sur les modifications potentielles apportées à la déclaration de décision, s'il y a lieu.
 - Dans le cas d'une évaluation d'impact menée par une commission, le rapport d'évaluation d'impact, incluant les conditions proposées, est élaboré par la commission, et la participation du public se fait par l'entremise de commentaires et participation aux audiences publiques.
- Les activités de participation du public tenues en personne ont lieu dans les collectivités les plus susceptibles d'être touchées par le Projet proposé.
- Les façons et moyens de participation sont choisis en tenant compte des besoins et intérêts du public, ce qui peut inclure mais ne se limite pas à : des périodes de commentaires, des audiences publiques, et des événements d'information ou consultatifs tenus en personne ou à distance, et ce, à chaque étape clé du processus.
- Les observations du public entendues au cours des activités de participation sont documentées et éclairent la prise de décision.

Les objectifs du plan de participation du public seront intégrés au mandat de la commission. Toutefois, la commission bénéficiera de la même souplesse que l'Agence et pourra adapter ce plan pour répondre aux besoins des participants et assurer le déroulement efficace de l'évaluation d'impact.



4. Liste de distribution

Tout au long de l'évaluation d'impact, l'Agence ou le secrétariat de la commission développera et gardera à jour une liste de distribution pour l'évaluation d'impact. Les personnes et organisations faisant partie de la liste de distribution recevront des mises à jour et des avis sur l'évaluation d'impact du Projet au fur et à mesure que le processus se déroule.

→ Si vous désirez être sur la liste de distribution, veuillez envoyer un courriel à iaac.gazoduq.aeic@canada.ca avec votre nom complet et votre adresse courriel.

Ceux qui ont déjà coché qu'ils voudraient être ajoutés à la liste de distribution en s'inscrivant sur le Registre en ligne ou lors d'une séance d'information ne doivent pas nous réécrire.

Lors de la première période de consultation, l'Agence a reçu plus de 600 commentaires, incluant plus de 30 mémoires, sur le projet soulevant les effets potentiels de ce dernier sur les émissions de gaz à effet de serre et sa contribution aux changements climatiques, l'acceptabilité sociale du projet, les effets sur les groupes et nations autochtones et leurs droits, les impacts socio-économiques, les effets sur les espèces, la biodiversité et l'environnement biophysique immédiat et les risques associés aux accidents et défaillances. Pour voir tous les commentaires reçus jusqu'à maintenant, veuillez consulter le Registre canadien d'évaluation d'impact au : <https://iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/proj/80264?culture=fr-CA>.

5. Outils de participation du public

Afin de s'assurer que la participation du public est significative lors du processus d'évaluation d'impact, les outils de communication et de participation suivants seront utilisés :

- Avis publics publiés sur le Registre, dans les journaux et communiqués à la radio
- Courriels à la liste de distribution
- Mises à jour sur l'évaluation d'impact du projet sur les médias sociaux (p. ex. gazouillis sur le compte Twitter de l'Agence)
- Copies imprimées des documents clés placées dans les centres de visionnement à Matheson, Virginiatown, Kirkland Lake, Timmins, Rouyn-Noranda, Amos, La Sarre, Senneterre, Val d'Or, La Tuque, Roberval, Alma et Saguenay (Voir Annexe 1 pour les adresses des centres de visionnement)
- Séances communautaires interactives lors de l'étape préparatoire pour informer les participants au sujet du processus d'évaluation d'impact et sur les opportunités de participation et recueillir leurs commentaires
- Formation sur le processus d'évaluation d'impact et comment participer de façon efficace lors du processus³

Des périodes de commentaires seront aussi utilisées pour obtenir les observations des participants sur les documents clés, tels que ce plan, les lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact, le mandat de la commission d'examen intégré, l'étude d'impact du promoteur, la version provisoire des conditions potentielles et sur les modifications potentielles apportées à la déclaration de décision, s'il y a lieu. De plus, la commission a aussi l'obligation

³ Des formations de niveau 1 et 2 sont offertes sur le site de l'Agence au:

<https://www.iaac-aeic.gc.ca/014/index-eng.aspx>



légale de tenir des audiences publiques. Ces outils sont expliqués en plus grand détail dans le Tableau 6.1 ci-dessous.

D'autres outils de communication et de participation pourront aussi être utilisés, notamment :

- Sessions d'information interactives pour discuter de divers documents clés tels que l'étude d'impact du promoteur
- Sessions à distance planifiées à l'avance avec une présentation pour le public et une période de questions et réponses
- Groupes de discussions
- Ateliers techniques

À noter que cette liste n'est pas exhaustive et pourrait être ajustée au cours de l'évaluation d'impact pour faciliter la participation du public et assurer le déroulement efficace de l'évaluation d'impact.

→ L'Agence recherche votre avis sur les outils de communication énumérés ci-haut. Veuillez nous faire part de vos préférences ainsi que de vos suggestions sur d'autres outils de communication qui pourraient faciliter votre participation.

→ L'Agence aimerait aussi savoir s'il y a des défis qui pourraient vous empêcher ou empêcher votre communauté ou votre organisation, d'accéder aux opportunités de participation pour ce projet, notamment une barrière de langue, des défis économiques ou techniques, ou autres?

6. Approche relative aux activités et à la participation du public

Le tableau suivant présente les principales étapes du processus d'évaluation d'impact et les possibilités de mobilisation à chaque étape, y compris les événements dirigés par l'Agence ou la commission. Le tableau présente les objectifs de chaque étape, les activités de mobilisation prévues, et les outils de participation du public qui appuient les activités de mobilisation.



Tableau 6.1 – Tableau des approches et des activités de participation du public

Étape du processus	Objectifs de l'étape	Activités prévues	Outils de participation du public	Échéanciers
Étape 1 : Étape préparatoire	<ul style="list-style-type: none">• Obtenir les commentaires des participants sur les documents de l'étape préparatoire• Partager de l'information sur le processus d'évaluation d'impact ainsi que sur les opportunités de participation.	<ul style="list-style-type: none">• Le 10 octobre 2019, l'Agence a accepté la description initiale du projet.• Du 22 octobre au 22 novembre, l'Agence a invité les commentaires sur la description initiale du projet. Ces commentaires ont été utilisés pour préparer le sommaire des questions.• Le 29 novembre, l'Agence a présenté le sommaire des questions à Gazoduq.• Le 30 janvier 2020, l'Agence a publié les lignes directrices individualisées et le plan de participation du public et a invité les commentaires du public du 30 janvier au 10 mars 2020.• Du 11 février au 20 février, l'Agence tiendra des sessions communautaires interactives.	<ul style="list-style-type: none">• Commentaires en ligne sur la description initiale du projet, les lignes directrices individualisées, le plan de participation du public.• Sessions communautaires interactives dans les collectivités les plus susceptibles d'être touchées par le projet proposé.	√ Étape en cours
Étape 2 : Étude d'impact	<ul style="list-style-type: none">• Partager de l'information sur le processus d'évaluation d'impact ainsi que sur les	<ul style="list-style-type: none">• L'Agence publiera un avis public (Registre, site Internet, journaux, radio) et enverra un courriel à la liste de distribution pour aviser les participants de l'opportunité de soumettre une application pour de	<ul style="list-style-type: none">• Commentaires en ligne sur la version provisoire du mandat de la commission et sur l'entente relative à la constitution d'une	<ul style="list-style-type: none">• Les commentaires du public sur les effets du projet, les mesures d'atténuation et

Étape du processus	Objectifs de l'étape	Activités prévues	Outils de participation du public	Échéanciers
	<p>opportunités de participation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Obtenir les commentaires des participants sur la version provisoire du mandat de la commission et l'entente relative à la constitution d'une commission d'examen conjoint, s'il y a lieu. • Obtenir les commentaires des participants sur l'étude d'impact afin de déterminer si elle contient toutes les études et renseignements demandés dans les lignes directrices individualisées. • Obtenir l'opinion des participants sur les effets du projet, les mesures d'atténuation et 	<p>l'aide financière afin de favoriser leur participation au processus d'évaluation d'impact. L'Agence fournira des instructions pour aider les participants à compléter l'application.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'Agence publiera un avis public (Registre, site Internet, journaux, radio) et enverra un courriel à la liste de distribution pour aviser les participants de la période commentaires sur la version provisoire du mandat de la commission et l'entente relative à la constitution d'une commission d'examen conjoint, s'il y a lieu. L'Agence fournira des liens aux documents clés et des instructions pour participer. Les commentaires du public seront considérés quand l'Agence rédigera la version finale du mandat et de l'entente, s'il y a lieu. • L'Agence publiera un avis public sur le Registre et enverra un courriel à la liste de distribution pour aviser les participants que la commission a été nommée. • L'Agence publiera un avis public (Registre, site Internet, journaux, radio) et enverra un courriel à la 	<p>commission d'examen conjoint, s'il y a lieu.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Commentaires en ligne sur l'étude d'impact du promoteur. 	<p>programme de suivi nécessaires soumis par l'entremise du Registre ou par courriel seront acceptés tout au long de l'étape de l'étude d'impact.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La période de commentaires en ligne sur la version provisoire du mandat de la commission et l'entente relative à la constitution d'une commission d'examen conjoint débutera au début de l'étape de l'étude d'impact. La période de commentaires sera d'une durée minimum de 30

Étape du processus	Objectifs de l'étape	Activités prévues	Outils de participation du public	Échéanciers
	programme de suivi nécessaires.	<p>liste de distribution pour aviser les participants de la période de commentaires sur l'étude d'impact et fournira des liens aux documents clés et des instructions pour participer. Les commentaires aideront l'Agence à déterminer si l'étude d'impact contient tous les études et renseignements demandés dans les lignes directrices individualisées. Les participants pourront aussi partager leur opinion sur les effets du projet, les mesures d'atténuation et programme de suivi nécessaires. Dans le cas où l'étude d'impact n'est pas conforme aux lignes directrices individualisées, les commentaires aideront à déterminer quels sont les renseignements manquants ou les révisions que l'Agence devrait exiger du promoteur.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'Agence publiera un avis public (Registre, site Internet, journaux, radio) et enverra un courriel à la liste de distribution pour aviser les participants lorsqu'elle est satisfaite que le promoteur a soumis toutes les études et renseignements nécessaires. 		<p>jours.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La période de commentaires en ligne sur l'étude d'impact du promoteur débutera lorsque le promoteur soumettra celle-ci. La période de commentaires sera d'un minimum de 60 jours.

Étape du processus	Objectifs de l'étape	Activités prévues	Outils de participation du public	Échéanciers
		<ul style="list-style-type: none"> • L'Agence enverra une copie imprimée du résumé de l'étude d'impact et de l'étude d'impact aux centres de visionnement à Matheson, Virginiatown, Kirkland Lake, Timmins, Rouyn-Noranda, Amos, La Sarre, Senneterre, Val d'Or, La Tuque, Roberval, Alma et Saguenay⁴. • L'Agence répondra aux questions reçues par courriel ou par téléphone. • L'Agence affichera des mises à jour sur le projet sur les médias sociaux. • L'Agence affichera les documents reliés à l'évaluation d'impact sur le Registre, notamment l'étude d'impact du promoteur, le mandat de la commission d'examen et l'entente relative à la constitution d'une commission d'examen conjoint, s'il y a lieu. Tous les commentaires des participants seront aussi affichés sur le Registre. 		

⁴ Voir Annexe 1 pour les adresses des centres de visionnement

Étape du processus	Objectifs de l'étape	Activités prévues	Outils de participation du public	Échéanciers
<p>Étape 3 : Évaluation d'impact menée par la commission</p> <p>Partie 1 – Immédiatement après que l'Agence publie l'avis qu'elle est satisfaite que le promoteur a soumis toutes les études et renseignements nécessaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Partager de l'information sur le processus d'évaluation d'impact et les opportunités de participation. • Mobiliser les participants pour qu'ils prennent part à l'audience publique • La commission analyse les effets positifs et négatifs potentiels du projet en prenant compte de l'étude d'impact du promoteur ainsi que les soumissions et commentaires du promoteur et des participants (public, groupes et nations autochtones, autorités fédérales et provinciales et autres organisations). 	<ul style="list-style-type: none"> • La commission publiera un avis public (Registre, site Internet, journaux, radio) et enverra un courriel à la liste de distribution pour annoncer le début de la période de commentaires sur la version provisoire des conditions potentielles. La commission fournira des liens aux documents clés et des instructions pour participer. Les commentaires des participants seront considérés par la commission lors de la rédaction du rapport. • La commission publiera un avis public (Registre, site Internet, journaux, radio) et enverra un courriel à la liste de distribution annonçant qu'elle tiendra des audiences publiques et fournira des instructions pour participer, notamment comment s'inscrire pour participer aux audiences. La participation du public aidera la commission à recueillir et vérifier les renseignements dont elle a besoin pour préparer son rapport. • La commission tiendra des audiences publiques dans des communautés clés (dates à déterminer). L'emplacement et les 	<ul style="list-style-type: none"> • Audiences publiques pour discuter du projet et ses effets positifs et négatifs potentiels sur l'environnement, la santé, la société et l'économie ainsi que sur les mesures d'atténuation et de suivi. • Les participants peuvent soumettre un mémoire et/ou s'inscrire pour faire une présentation orale. Les instructions seront fournies par la commission. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les échéanciers pour participer, les dates, l'emplacement et la durée des audiences publiques seront déterminés par la commission et seront annoncés dans l'avis d'audience publique, au minimum 45 jours avant le début des audiences publiques. • Les commentaires du public seront acceptés lors de l'étape de l'évaluation d'impact jusqu'à la clôture du dossier.

Étape du processus	Objectifs de l'étape	Activités prévues	Outils de participation du public	Échéanciers
		<p>dates des audiences publiques seront communiqués dans l'avis public. Selon les modalités établies par la commission, l'audience publique permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ aux participants de présenter à la commission, en personne ou par écrit, leur expertise, commentaires et points de vue sur le projet, les effets positifs et négatifs potentiels du projet sur l'environnement, la santé, la société et l'économie ainsi que sur les mesures d'atténuation et de suivi, ○ au promoteur d'expliquer le projet et répondre aux questions et préoccupations soulevées par les autres participants, ○ à la commission, aux participants et au promoteur de poser des questions sur l'information présentée. <ul style="list-style-type: none"> ● La commission pourrait fournir des opportunités de participation additionnelles afin de favoriser la participation et de mener un processus d'évaluation d'impact efficace. 		

Étape du processus	Objectifs de l'étape	Activités prévues	Outils de participation du public	Échéanciers
		<ul style="list-style-type: none"> • Une fois l'audience terminée et le dossier clos, la commission préparera son rapport contenant sa justification, ses conclusions et ses recommandations, dont ses recommandations au sujet des conditions. • Sous la direction de la commission, le secrétariat de la commission répondra aux questions des participants sur le processus. • L'Agence continuera d'afficher des mises à jour sur le projet sur les médias sociaux. • La commission affichera les documents liés à l'évaluation d'impact sur le Registre, notamment les avis publics, et les soumissions, commentaires et renseignements reçus qui sont pertinents à l'évaluation d'impact. • L'Agence administrera de l'aide financière pour favoriser la participation au processus d'évaluation d'impact. 		
Étape 3 : Évaluation d'impact Partie 2 –	<ul style="list-style-type: none"> • Partager de l'information sur le processus d'évaluation d'impact et les opportunités de 	<ul style="list-style-type: none"> • Le public est consulté si des conditions sont ajoutées aux conditions proposées par la 	<ul style="list-style-type: none"> • Commentaires en ligne sur les conditions ajoutées ou modifiées, le cas échéant. 	<ul style="list-style-type: none"> • La période de commentaires du public serait de 30 jours

Étape du processus	Objectifs de l'étape	Activités prévues	Outils de participation du public	Échéanciers
Suivant le dépôt du rapport d'évaluation d'impact de la commission d'examen et des conditions potentielles	participation par l'Agence pour cette partie de l'évaluation d'impact <ul style="list-style-type: none"> • Obtenir les commentaires des participants sur les conditions ajoutées ou modifiées, s'il y a lieu. 	commission d'examen ou si des conditions sont modifiées. <ul style="list-style-type: none"> • L'Agence répondra aux questions reçues par courriel ou par téléphone. 		
Étape 4 : Prise de décisions	<ul style="list-style-type: none"> • Informer le promoteur et le public de la déclaration de décision 	<ul style="list-style-type: none"> • L'Agence publiera un avis public (Registre, site Internet) pour annoncer que la publication de la déclaration de décision du Gouverneur en conseil sur si les effets négatifs du projet relevant de la compétence fédérale et les effets négatifs direct ou accessoires sont dans l'intérêt du public. La déclaration de décision comprendra les motifs précis concernant la détermination de l'intérêt public et toutes conditions exécutoires auxquelles le promoteur devra se conformer. • L'Agence répondra aux questions reçues par courriel ou par téléphone. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un document de réponses aux commentaires reçus sur les conditions potentielles préparées par l'Agence est développé au besoin. 	
Étape 5 : Post décision	<ul style="list-style-type: none"> • Informer le public des activités de suivi et 	<ul style="list-style-type: none"> • La Régie mènera des activités de vérification de la conformité. 	<ul style="list-style-type: none"> • La Régie s'engage à fournir au public des 	<ul style="list-style-type: none"> • La Régie vérifie et fait respecter

Étape du processus	Objectifs de l'étape	Activités prévues	Outils de participation du public	Échéanciers
	<p>de surveillance de la Régie et des résultats du programme de suivi.</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que le projet conforme au Règlement de l'Office national de l'énergie sur les pipelines terrestres, et veiller que les conditions auxquelles le projet est assujetti soient respectées. 		<p>renseignements sur la sécurité des pipelines et les installations qu'elle réglemente, notamment sur le rendement des sociétés et les mesures d'exécution.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toutes les mesures prises en matière d'application des lois et des règlements sont rendus publics. 	<p>les exigences réglementaires pendant toutes les phases du projet, de la construction à l'exploitation et à l'entretien, ainsi que pendant les suspensions temporaires ou permanentes d'un pipeline, comme la désactivation, la désaffectation et la cessation d'exploitation.</p>



Approches du promoteur en matière de mobilisation

Pour obtenir des renseignements sur les plans du promoteur en matière de mobilisation au cours du processus d'évaluation d'impact, voir le site Internet du promoteur, à l'adresse : <https://gazoduq.com/fr/>

L'Agence s'attend à ce que le promoteur mobilise les collectivités locales, les associations et les membres du public afin de recueillir de l'information, de déterminer les effets potentiels et les mesures d'atténuation appropriées, et de tenir compte des préoccupations tout au long du processus d'évaluation d'impact. L'Agence s'attend également à ce que le promoteur prépare l'étude d'impact en tenant compte des connaissances autochtones et des collectivités, en plus de valider les renseignements que renferme l'étude d'impact auprès des participants avant de la présenter officiellement à l'Agence à des fins d'examen. Pour en savoir davantage sur les attentes de l'Agence envers le promoteur, veuillez consulter les lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact au : <https://www.iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/document/133758?culture=fr-CA>.

Le promoteur sera aussi tenu de participer à l'audience publique menée par la commission. La commission pourrait, entre autres, demander au promoteur d'y présenter les renseignements relatifs à son projet, y compris les effets potentiels, l'évaluation de ces effets, les mesures d'atténuation et de suivi ainsi que les conclusions de son évaluation.

7. Aide financière

Une aide financière est offerte pour soutenir la participation du public. Pour obtenir des renseignements sur les activités admissibles au financement ou pour présenter une demande de financement à l'aide du formulaire de demande, consultez les lignes directrices nationales des Programmes à la page suivante: <https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/services/politiques-et-orientation/programme-aide-financiere-aux-participants-lignes-directrices-nationales-programme.html>

8. Comment soumettre des commentaires et coordonnées

Jusqu'à la fermeture du dossier de projet par la commission, les commentaires peuvent être transmis à tout moment, au cours de l'évaluation d'impact, au moyen de la fonction « Présenter un commentaire » accessible à la page du projet sur Registre canadien d'évaluation d'impact (numéro de référence 80264, à <https://iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/proj/80264?culture=fr-CA>). Les pièces jointes peuvent aussi être téléversées à l'aide de cette fonction. Si vous éprouvez des difficultés lors de la soumission, veuillez communiquer avec l'Agence, et lorsque la commission sera nommée, le secrétariat de la commission, aux coordonnées ci-dessous. Les commentaires peuvent aussi être transmis par courriel ou par la poste.

Les commentaires et autres documents reçus par l'Agence feront partie du dossier de projet et seront affichés sur le site Internet du Registre canadien d'évaluation d'impact. La politique sur les présentations de l'Agence⁵ détermine quelles informations peuvent être partagées de façon publique, et quelles informations devraient demeurer privées. Pour plus d'information sur comment nous protégeons votre confidentialité, veuillez-vous référer à l'avis de confidentialité⁶.

⁵ La politique sur les présentations de l'Agence est disponible au : <https://iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/participation/conditions?culture=fr-CA>

⁶ L'avis de confidentialité de l'Agence est disponible au <https://iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/protection?culture=fr-CA>



Si vous ne voulez pas que votre commentaire soit affiché sur le Registre, veuillez contacter l'Agence avant de soumettre votre commentaire.

Pour toutes questions ou informations, les coordonnées pour rejoindre un membre de cette équipe sont indiquées ci-dessous:

Agence d'évaluation d'impact du Canada – Projet Gazoduq
160 Elgin, 22^e étage, Ottawa, ON, K1A 0H3
Téléphone : 613-222-3507
Courriel : iaac.gazoduq.aeic@canada.ca



Annexe 1 : Adresses des centres de visionnement

Ville	Adresse
Alma, Québec	Bibliothèque Municipale d'Alma 500 Rue Collard O, Alma, Québec
Amos, Québec	Bibliothèque Municipale d'Amos 222 1re Avenue E, Amos, Québec
Kirkland Lake, Ontario	Teck Centennial Public Library 10 Kirkland Street East, Kirkland Lake, Ontario
La Sarre, Québec	Bibliothèque Municipale Richelieu 195 Rue Principale, La Sarre, Québec
La Tuque, Québec	Bibliothèque Municipale de La Tuque 575 Rue Saint Eugène, La Tuque, Québec
Matheson, Ontario	Matheson Public Library 352 Second Street, Matheson, Ontario
Timmins, Ontario	Timmins Public Library 320 2 nd avenue, Timmins, Ontario
Roberval, Québec	Bibliothèque Georges Henri-Lévesque 829 Boulevard Saint-Joseph, Roberval, Québec
Rouyn-Noranda, Québec	Bibliothèque Municipale de Rouyn-Noranda 201 Avenue Dallaire, Rouyn-Noranda, Québec
Saguenay, Québec	Bibliothèque Municipale de Chicoutimi 155 Rue Racine E, Chicoutimi, Québec
Senneterre, Québec	Bibliothèque intermunicipale de Senneterre 121 1re Rue E, Senneterre, Québec
Val d'Or, Québec	Bibliothèque de Val-d'Or 600 7e Rue, Val-d'Or, Québec
Virginiatown, Ontario	McGarry Public Library 1 27th Street, Virginiatown, Ontario